

# COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

## Délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2020

Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 027-212702542-20200710-31\_1-DE



Le Maire  
Raphaël NORBLIN

|                      |                 |                 |         |
|----------------------|-----------------|-----------------|---------|
| Conseil municipal du | 10 juillet 2020 | Délibération N° | 2020-31 |
|----------------------|-----------------|-----------------|---------|

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, Déborah DOMINGUEZ, Valérie BRANDIN BEGHIN, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Ludovic SOULARD, Mathieu MARCAL, Alain MIMÉAU, Jacky CAPEL, Jean-Nicolas MASSON, Franck LAMBLARDY,

Absents représentés : Mmes Ingrid MARCELPOIL, Anne-Maïté TURMEL

Pouvoirs : Mme Ingrid MARCELPOIL a donné pouvoir à Mme Laurence HUZE,

Mme Anne-Maïté TURMEL a donné pouvoir à Mme Patricia BRAY

Membres en exercice : 15 Présents 13

Votants 15

Conseil convoqué le 04/07/2020

Secrétaire : Mme Valérie BRANDIN BEGHIN

**Votes** Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

### DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

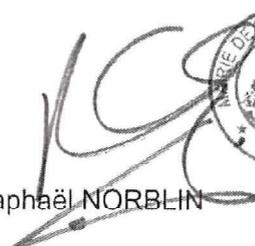
Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal 1 déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien situé à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 14, Rue du Bailli à Fontaine sous Jouy (parcelle cadastrée C n°328),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur la dite parcelle mentionnée ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à cette demande d'intention d'aliéner.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Raphaël NORBLIN